



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-23

Séance du 09 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	15
Présents :	12
Absent(s) :	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention(s) :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Etaient présents :** Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION, formant la majorité des membres présents.

**Absents excusés :** Dominique CAPRON (pouvoir Jean-Pierre BANCTEL)  
Didier SANSON (pouvoir Nadège FRANCOIS)  
Caroline TOUTAIN

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Jean-Pierre BANCTEL

## DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1 EN INVESTISSEMENT

Date de convocation  
26/09/2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer les décisions modificatives comme suit au budget primitif 2025 en section d'investissement :

Programme équipement scolaire – 310  
Article 2184 : + 2 000.00 €

Programme mobilier administratif – 301  
Article 2183 : + 500.00 €

Programme travaux divers – 329  
Article 2135 : - 2 500.00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Le Maire,

Rémi MALO